

Annexe 2 :

Liste des investissements agro-environnementaux éligibles pour cet appel à projets SA 50388 en région Centre-Val de Loire pour l'année 2020 validée le 26/11/2019

Leviers agronomiques	Investissements éligibles	Observation
Gestion des intercultures longues et courtes par la couverture des sols	Rouleaux spécifiques pour la destruction mécanique des couverts végétaux (rouleaux de type rollkrop, rolo-faca ou écorouleau)	Hors déchaumeurs
	<u>Uniquement en viticulture, arboriculture et maraîchage</u> : matériel spécifique pour l'implantation de couverts herbacés rang et interrang	Viticulture, Arboriculture, Maraîchage
	<u>Uniquement en viticulture, arboriculture et maraîchage</u> : matériel spécifique pour l'entretien mécanique de l'enherbement de l'interceps et de l'inter-rang (broyeur satellite, gyrobroyeur de faible largeur, tondeuse interceps...)	Viticulture, Arboriculture, Maraîchage
	Matériel spécifique d'implantation de couverts associés (semoir centrifuge, semoir mécanique ou pneumatique (trémie simple ou compartimentée + distributeur + descentes + éclateurs ou éléments semeurs)) adaptables sur un matériel de désherbage mécanique (bineuse, herse étrille) ou sur semoir	Hors semis classique des CIPAN Hors semoirs petites graines pour déchaumeurs Hors déchaumeurs
Simplification du travail du sol	Semoir pour semis-direct, sous couvert et sans travail du sol / strip-till	Les semoirs polyvalents ne sont pas éligibles
	Tri et séchage à la ferme	Hors séchage maïs grain
Diversification des assolements	Faucheuse et andaineur adaptés à la dessiccation des semences	Uniquement pour producteurs de semences (à justifier)
Allongement des rotations et cultures associées	Toasteurs de protéagineux	
	Séchage en grange	
Développement et maintien des surfaces en herbe	Matériel d'affouragement en vert (remorque faucheuse autochargeuse avec système de distribution, remorque auto chargeuse avec système de distribution)	
	Boviducs, passerelles de franchissement	
	Herse régénératrice de prairies	
Désherbage alternatif	<u>Matériel de lutte mécanique</u> : Bineuse inter-rang et rang (dont options dents souples de herses, moulinets à doigts, brosses...) Herse étrille, herse étrille rotative, houe rotative Ecimeuse Robots autonomes de désherbage mécanique	Hors GPS et hors guidage tracteur
	Systèmes de guidage automatisés sur bineuses et désherbineuses (caméra, capteurs optiques / infrarouges, palpeurs, interface hydraulique)	
	Châssis motorisé de désherbage couché manuel (weeding bed)	
	<u>Matériel de traitement localisé sur le rang</u> : Système de pulvérisation localisée sur le rang adaptable sur semoir, sur bineuse (désherbineuse), ou rampe spécifique, dont les équipements (cuve, roue de contrôle de hauteur, pendillard, kit DPAAE)	
	<u>Matériel de traitement thermique</u> : Traitement vapeur, Bineuse à gaz, Matériel de solarisation	
	<u>Matériel de désherbage électrique</u> <u>Uniquement en viticulture et arboriculture</u> : matériels du travail du sol interceps et inter rang (décavillonneuse, interceps rotatifs, outils de travail du sol de faible largeur...).	Viticulture, Arboriculture

	Matériel de paillage sur le rang ou sur planche (distributeur de mulch, dérouleuse et récupérateur pour films organiques biodégradables ou toiles tissées pérennes)	
Leviers agronomiques	Investissements éligibles	Observation
Lutte biologique et mécanique contre les ravageurs et les maladies	Matériel de lutte contre les prédateurs ou permettant une lutte biologique (Filet anti-insectes, ...)	
	<u>Uniquement en viticulture, arboriculture et maraîchage</u> : matériel d'éclaircissage mécanique et de broyage (broyeur, andaineur, ramasseur à bois ou à feuilles, épampruse, effeuilleuse...)	Viticulture, Arboriculture, Maraîchage
	Matériel de lutte contre les campagnols terrestres : matériel d'injection de gaz dans les galeries, pièges, barrières physiques, matériel d'entretien des prairies	Dans le cadre d'un plan d'action validé par arrêté préfectoral

Autres objectifs	Investissements éligibles	Observation
Réduction des transferts à l'échelle de la parcelle	Matériel adapté sur planteuse permettant la formation de micro-buttes empêchant le ruissellement de l'eau	
	Effaceurs de trace de roues (pour limiter les amorces de formation de ravines)	
	Equipements agréés visant à réduire la dérive en viticulture et en arboriculture : traitement face par face (rampes ou descentes, panneaux de récupération des bouillies, ...), pulvérisateur à flux tangentiel, capot de désherbage, rampe de désherbage localisé, tunnel d'épamprage.	Sont éligibles uniquement les équipements recensés dans la liste officielle du Ministère (Instruction technique DGAL/SDQSPV/2018-833)

Autres objectifs	Investissements éligibles	Observation
Prévention des risques de pollutions ponctuelles par les produits phytosanitaires et des fertilisants	Aménagement d'une aire de lavage / rinçage / remplissage avec système de récupération de débordements accidentels. Le projet doit répondre aux prescriptions suivantes : plateforme étanche permettant de récupérer tous les liquides en un point unique d'évacuation, débourbeur-décanteur, déshuileur, séparateur d'hydrocarbures, système de séparation des eaux pluviales, et cuve de rétention et/ou dispositif de traitement ou de gestion des effluents phytosanitaires Equipements associés : potence, réserve d'eau surélevée, clapet anti-retour, paillasse de préparation des bouillies, volucompteur non embarqué programmable avec arrêt automatique.	
	Dispositif de traitement ou de gestion des effluents phytosanitaires	